

Justificatif généré le 09/04/2024

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 09/04/2024
Département : (75) Paris (75)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/734206
N° d'annonce : 734206

FundLogic Structured Products

Société d'Investissement à capital variable

Siège social : 61 rue de Monceau 75008 PARIS

503 843 088 R.C.S. Paris

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée générale mixte - ordinaire et extraordinaire de notre société FundLogic Structured Products qui se tiendra le Mardi 30 avril 2024 à 11 heures au 61, rue de Monceau - 75008 PARIS à l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant * :

Résolutions à titre ordinaire :

- Approbation des comptes de l'exercice,
- Situations des mandats,
- Convention visée à l'article L.225-38 du code de commerce,
- Approbation du projet d'affectation des sommes distribuables,
- Pouvoirs

Résolutions à titre extraordinaire :

- Approbation de la nouvelle rédaction de l'article 8 des Statuts afin de prévoir la possibilité de mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »);
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

* A défaut de quorum suffisant sur première convocation, une seconde assemblée générale extraordinaire serait convoquée le 27 mai 2024 à la même heure et avec le même ordre du jour.

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré deux jours au moins avant la date de l'assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres sous la forme d'un enregistrement comptable de leurs titres, constaté par une attestation de

participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de compte.

L'actionnaire peut choisir entre les deux formules suivantes :

- soit adresser à la société une procuration ;
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires désirant voter par procuration ou par correspondance peuvent se procurer le formulaire de vote auprès du siège social.

Des formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social :

FundLogic SAS - 61 rue de Monceau - 75008 PARIS

La demande d'envoi de ce formulaire doit être adressée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois jours avant la date de réunion.

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la société puissent le recevoir au plus tard un jour avant la tenue de cette assemblée.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, les actionnaires sont encouragés à privilégier la communication par voie électronique.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais et conditions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce par courriel à l'adresse électronique suivante :

Courriel : ariane.lahaye@morganstanley.com

Conformément à la législation en vigueur, les actionnaires sont informés que le bilan, le compte de résultat et la composition des actifs sont à leur disposition au siège social de la société et qu'ils seront envoyés gratuitement à ceux d'entre eux qui en feront la demande.

Le Conseil d'administration.

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeR5DzExK

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeR5DzExK>

